

PCPE - TND 26

Services d'accompagnement médico-social et sanitaire - Auvergne-Rhône-Alpes

34 rue Eiffel - 26000 - VALENCE

Téléphone : 07 44 43 27 12

Courriel : pcpe26.premis@lespepsra.org

Site internet : <https://www.lespepsra.org/structure/pcpe-premis/>

Fonctionnement

Type d'établissement	(PCPE) Pôle compétence et de prestations externalisées
Intitulé de l'agrément	Pôle de Compétences et de Prestations externalisées. Ce dispositif est porté par l'association PEP SRA, rattaché au SESSAD généraliste Nord.
Zone géographique concernée	Auvergne Rhône-Alpes, Drôme - 26
Accueil et procédure d'admission	
Profil des personnes accueillies	Enfants et adultes porteurs de troubles du neurodéveloppement (TND). Vivant à domicile ou chez un tiers, en risque de rupture de parcours.
Modalité d'admission	2 modalités d'accès au PCPE : - Sur notification préalable d'orientation de la CDAPH de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). - Sur sollicitation directe du PCPE par la personne et/ou son représentant légal ou autres ESMS.
Composition de l'équipe	
Commentaire(s) composition de l'équipe	L'équipe pluridisciplinaire se compose de professionnels qualifiés assurant l'évaluation, l'orientation, le suivi et la coordination des accompagnements : - 1 Responsable de service - 2 Coordinateurs de projet et de parcours - 1 Psychologue - 1 Assistant social - 1 Infirmier Appui de pair aidant professionnel.

Modalités d'accompagnement

Description des interventions proposées

Les missions du PCPE :

- Permettre le maintien à domicile
- Accompagner des périodes de transition
- Favoriser l'autonomie et la participation sociale
- Soutenir les proches aidants
- Développer la pair aidance
- Anticiper et prévenir les ruptures de parcours

Information(s) complémentaire(s)

Intervention sur le département de la Drôme.
Voir plaquette jointe.